

Risque de brûlure

Cette fiche, agrémentée des réponses de votre établissement, constitue votre DARECS*

| QUESTIONS A SE POSER | REponses POSSIBLES |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Qualité du réseau et des dispositifs de prévention | |
| Le réseau d'eau et les installations sont-elles conformes, avec une maintenance régulière et adaptée ? | Mesure des T°C lavabo + douche de plusieurs chambres témoins (Carnet Sanitaire) Traçabilité des maintenances (Carnet Sanitaire) Aucun recours au mitigeage centralisé (risque légionnelles) |
| Les installations dans les pièces destinées à la toilette sont-elles conformes et sécurisées ? | Mitigeur ou butée de blocage pour chaque douche et chaque lavabo (généralement réglé à une température maximale de 38°C) Débit d'eau chaude adaptée à la vitesse d'évacuation de la vasque Dispositif d'arrêt immédiat de l'écoulement de l'eau chaude sanitaire en cas de coupure de l'eau froide Environnement sécurisé : sonnette d'appel, barre d'appui, siège douche |
| Existe-t-il des postes d'eau non destinés à la toilette (lavabo, évier...) dont la température de distribution peut dépasser les 40°C ? | Poste de plonge ou évier en cuisine Poste d'eau dans les toilettes Poste de lavage des mains dans la zone de stockage des déchets <i>Ces postes à risque doivent être identifiés dans le DUERP (risque professionnel)</i> |
| Le réglage de la température de l'eau est-il difficile sur certains postes de distribution ? | Si oui, changer si possible le système de distribution <i>Attention : condamner un poste de distribution d'eau peut créer un bras mort et une zone de stagnation de l'eau propice au développement de légionnelles</i> |
| Qualité de l'information sur le risque et sur les bonnes pratiques | |
| Le risque de brûlure lors de la toilette est-il identifié par les professionnels et les résidents autonomes ? | Campagne de sensibilisation Affiche dans les salles de bain |
| Sur les postes dont la température de distribution peut dépasser les 40°C : des pictogrammes d'alerte permettent-ils aux utilisateurs d'être vigilants ? |    |
| Les séances de balnéo sont-elles sécurisées par l'application de consignes de sécurité claires ? | Procédure de préparation d'une séance de balnéo comprenant notamment la vérification de la température de l'eau et l'impossibilité pour le résident de se mettre en danger en manipulant la distribution d'eau chaude |
| Les conduites à tenir en cas de brûlure profonde de la peau d'un résident sont-elles connues ? | Procédure en cas de brûlure thermique Affichage des conduites à tenir à côté des postes à risque |
| Retour d'expérience | |
| Des résidents ou leur famille se sont-ils plaints de la température de l'eau ? | Si oui, réaliser une enquête auprès des usagers ayant fait part de leur mécontentement et planifier des actions correctives adaptées |
| Des cas de brûlures sont-ils survenus dans l'établissement ? | Si oui, réaliser un retour d'expérience et planifier des actions correctives adaptées Mettre à jour le DUERP si les brûlures survenues sont des accidents du travail |

*Document d'Analyse du Risque de brûlure par Eau Chaude Sanitaire- Recommandations de la note 2019-38 du 15 février 2019